

N° 5045<sup>18</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

---

## PROJET DE LOI

concernant les relations collectives de travail, le règlement des conflits collectifs de travail ainsi que l'Office national de conciliation et modifiant

1. la loi modifiée du 7 juin 1937 ayant pour objet la réforme de la loi du 31 octobre 1919 portant règlement légal du louage de services des employés privés;
2. la loi modifiée du 9 décembre 1970 portant réduction et réglementation de la durée du travail des ouvriers occupés dans les secteurs public et privé de l'économie;
3. la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat;
4. la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux;
5. la loi modifiée du 23 juillet 1993 portant diverses mesures en faveur de l'emploi

\* \* \*

### AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL SUR LES AMENDEMENTS

DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL  
AU MINISTRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

(12.5.2004)

Monsieur le Ministre,

Suite à votre courrier du 27 avril 2004 dans lequel vous nous avez soumis pour avis les amendements parlementaires du 22 avril 2004 adoptés par la Commission du Travail et de l'Emploi de la Chambre des Députés au sujet du projet de loi cité sous rubrique, notre chambre a l'honneur de vous communiquer qu'elle marque son accord aux amendements précités.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération très distinguée.

*Pour la Chambre de Travail,*

*Le Directeur,*  
Marcel DETAILLE

*Le Président,*  
Henri BOSSI

(Entrée au Greffe: 28.5.2004)

